

RISQUE LIÉ AUX CHUTES DE PLAIN-PIED



C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations dangereuses dans l'environnement du poste de travail, allée de circulation

- ✓ Sol glissant : salle d'eau, produits répandus (eau, huile, gazole, détritrus...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas...).
- ✓ Sol inégal : petite marche, estrade, rupture de pente...
- ✓ Sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée...
- ✓ Passage étroit ou longeant des zones dangereuses : partie saillante...
- ✓ Passage encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, câbles, matériels divers, cartons, palettes...
- ✓ Etc....

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Organisez la circulation des personnes dans l'enceinte de votre établissement ;
- ✓ Supprimez les zones dangereuses : utilisation de revêtement de sols antidérapants, suppression des inégalités du sol, élargissement des passages...
- ✓ Entretenez vos sols : nettoyage périodique et immédiat en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses...
- ✓ Maintenez dégagés les passages, les signalez et les éclairez ;
- ✓ Etc...

RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR



C'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier

Recherchez vos situations dangereuses dans l'environnement du poste de travail, allée de circulation

A titre d'exemples :

- ✓ Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente...
- ✓ Accès à des parties hautes : armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, bâche...
- ✓ Utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage...
- ✓ Utilisation des moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers, rack de stockage...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Supprimez les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur : ainsi pour les camions, par l'installation d'un système de bâchage depuis le sol...
 - ✓ Avez mis en place des protections : main courante, garde-corps (lisse, sous-lisse et plinthe), barrière écluse, filet de retenue...
 - ✓ Formez le personnel pour assurer une utilisation correcte des dispositifs mobiles et procéder à une vérification régulière de leur solidité
 - ✓ Faites porter des protections individuelles : harnais...
 - ✓ Etc...

RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION D'OBJET / DE MATÉRIEL



C'est un risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail, fixe ou mobile

- ✓ Manutention de charge de masse unitaire élevée ;
- ✓ Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée ;
- ✓ Charge difficile à manutentionner en raison de sa grande dimension, de sa température élevée ou basse, de ses arêtes vives...
- ✓ Mauvaises postures imposées, ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Organisez les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions ;
 - ✓ Utilisez des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes...
 - ✓ Utilisez des moyens de mise à niveau : table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur...
 - ✓ Equipez les charges de moyens de préhension : poignées, ventouses, bacs...
 - ✓ Formez le personnel à adopter des gestes et des postures appropriés ;
 - ✓ Faites porter des équipements de protection individuelle : gants, chaussures...
 - ✓ Etc...

RISQUE LIÉ À LA MANUTENTION MÉCANIQUE



C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

Recherchez vos situations dangereuses par moyen de manutention et allée de circulation

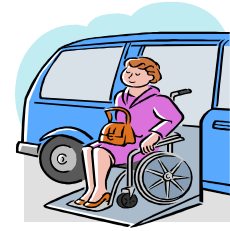
A titre d'exemples :

- ✓ Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues ;
- ✓ Conduite sans visibilité suffisante dans des allées ou des zones de manœuvres exigües, à une vitesse excessive...
- ✓ Instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie ou de masse trop élevée...
- ✓ Instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur...
- ✓ Utilisation d'un lève-malade dans une pièce exigüe ou encombrée
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Possédez des moyens de manutention et des accessoires conformes à la réglementation et adaptés aux lieux d'utilisation
 - ✓ Utilisez ceux-ci selon les prescriptions du fournisseur ;
 - ✓ Vérifiez régulièrement leur état ;
 - ✓ Limitez leur usage au personnel formé et reconnu apte ;
 - ✓ Adaptez la vitesse de circulation des fauteuils roulants à l'environnement ;
 - ✓ Moyens de manutention compatibles avec la largeur des allées ;
 - ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX CIRCULATIONS ET AUX DÉPLACEMENTS



C'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion, fauteuil roulant), de la collision de véhicules ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise et à l'extérieur.

Recherchez vos situations dangereuses par voie ou zone de circulation interne et par véhicule

A titre d'exemples :

- ✓ Existence de zones de circulation commune aux piétons et aux véhicules : croisement
- ✓ Voie de circulation dangereuse : étroite, en pente, encombrée, en mauvais état...
- ✓ Zone de manœuvre (chargement, demi-tour...) dangereuse (manque de visibilité...);
- ✓ Mauvais état des véhicules : freins, pneumatiques, direction, feux de signalisation...
- ✓ Contraintes imposées (de délai, de trajet,...) ne permettant pas de respecter les règles en vigueur (codes de la route propre à l'association,...)
- ✓ Vitesse des fauteuils électriques trop élevée/inadaptée aux lieux ;
- ✓ Arrimage des fauteuils ou rehausseurs négligés ;
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Etablissez des règles pour la circulation interne des véhicules, leurs manœuvres...
 - ✓ Signalez, éclairez et entretenez les voies de circulation, les aires de manœuvre...
 - ✓ Entretenez périodiquement vos véhicules ;
 - ✓ Réparez-les immédiatement en cas de défaillance ;
 - ✓ Organisez les déplacements (horaires, temps de trajet, itinéraire recommandé, plan d'accès au lieu de destination...)
 - ✓ Formez le personnel sur la manière de conduire en sécurité ;
 - ✓ Arrimez systématiquement les fauteuils, sièges auto adaptés ou rehausseurs conformément aux normes en vigueur ;
 - ✓ Adaptez la vitesse de circulation des fauteuils roulants à l'environnement ;
 - ✓ Moyens de manutention compatibles avec la largeur des allées ;
 - ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX EFFONDREMENTS ET CHUTES D'OBJETS



C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau.

A titre d'exemples :

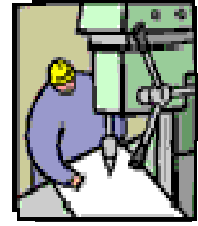
Recherchez vos situations dangereuses par aire de stockage, zone de fouilles

- ✓ Objets stockés en hauteur : racks de stockage, étagères, dessus d'armoire...
- ✓ Objets empilés sur de grandes hauteurs, matériaux en vrac...
- ✓ Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents : caillebotis, échafaudage, toiture...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Organisez les stockages : emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets compatibles avec la largeur des allées et avec les moyens de manutention utilisés.
- ✓ Limitez la hauteur de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage ;
- ✓ Installez des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer...
- ✓ Faites porter des protections individuelles : casque...
- ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX MACHINES ET AUX OUTILS



C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.

Recherchez vos situations dangereuses par machine outil portatif et outil à main

A titre d'exemples :

- ✓ Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil...) non protégée et accessible ;
- ✓ Fluide (liquide sous pression, gaz...), matière (copeaux, poussières...) pouvant être projetés ;
- ✓ Utilisation d'outils tranchants : couteaux, hachoirs, cutters, scies...
- ✓ Non-consignation ¹d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance ;
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Avez des machines et des outils conformes à la réglementation ;
 - ✓ Utilisez ceux-ci selon les prescriptions du fournisseur ;
 - ✓ Utilisez un dispositif de protection des parties tranchantes des outils (étui, emplacement aménagé...) dès qu'ils ne sont plus employés ;
 - ✓ Formez le personnel ;
 - ✓ Faites porter des équipements de protection individuelle : lunettes, gants...
 - ✓ Etc...

¹ La consignation est l'ensemble des dispositions qui mettent et maintiennent en sécurité (si possible par un moyen physique) une machine de façon qu'un changement d'état (sa remise en état de marche, la fermeture d'un circuit électrique, l'ouverture d'une vanne...) soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.

RISQUE & NUISANCE LIÉS AU BRUIT



Le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail

A titre d'exemples :

- ✓ Bruit émis de façon continue par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des haut-parleurs, des imprimantes...
- ✓ Bruit impulsionnel et répétitif causé par des machines et des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé, des signaux sonores...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Supprimez les sources de bruit, limitez son intensité ou les temps d'exposition du personnel ;
- ✓ Disposez les installations, les appareils bruyants dans des locaux séparés et isolés ;
- ✓ Installez des protections : capotage, caisson, cabine, traitements acoustiques des parois des locaux...
- ✓ Faites porter des équipements de protection individuelle : casque antibruit, bouchons d'oreille...
- ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX PRODUITS AUX ÉMISSIONS ET AUX DÉCHETS



C'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... Par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides.

Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail et de stockage



Voir la liste des symboles de danger après cette série de fiches.

A titre d'exemples :

- ✓ Utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-contre ;
- ✓ Emission de gaz de produit volatil (huile chaude...) ;
- ✓ Emission de poussières : ciment, farine, sciure de bois...
- ✓ Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement...
- ✓ Présence de micro-organismes : bactéries, virus, champignons, moisissures...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Remplacez un produit par un autre moins dangereux ;
 - ✓ Limitez les manipulations de produits : capotage, diminution des quantités...
 - ✓ Captez les produits émis (captation à la source, cabine, hotte...) ou ventilez les locaux ;
 - ✓ Prenez en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets ;
 - ✓ Faites porter des protections individuelles : protections respiratoires, gants, lunettes...
 - ✓ Informez le personnel des précautions d'emploi : fiche de données de sécurité...
 - ✓ Etc...

RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION



C'est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail et lieu de stockage



Voir la liste des symboles de danger après cette série de fiches.

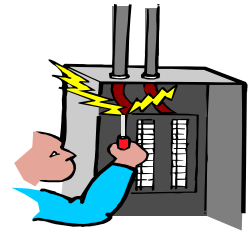
A titre d'exemples :

- ✓ Utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci(contre et de produits inflammables (oxygène médical, gaz de ville, bois, papier...);
- ✓ Création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil (solvant, bombe aérosol...), poussières (bois, farine...)...
- ✓ Mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité ;
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

-
- ✓ Remplacez un produit par un autre moins dangereux ;
 - ✓ Supprimez la proximité des sources d'énergie : flamme, cigarette, poste de soudure...
 - ✓ Installez des protections : local isolé, mur et porte coupe-feu...
 - ✓ Installez des moyens de détection et d'alarme ;
 - ✓ Installez des moyens d'extinction adaptés : sprinklers, extincteurs, couverture anti-feu...
 - ✓ Etablissez des plans d'intervention (consigne d'incendie, exercice avec les pompiers...) et d'évacuation (issues de secours...) ;
 - ✓ Laissez les issues de secours impérativement dégagées ;
 - ✓ Etc...

RISQUE LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ



C'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutif à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations dangereuses par installation, par machine et par outil à alimentation électrique

- ✓ Élément conducteur non protégé et accessible : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne...
- ✓ Matériel défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portable ou rallonge détériorée...
- ✓ Non-consignation² d'une installation électrique lors d'une intervention : réparation, maintenance, modification...
- ✓ Eau à proximité d'appareils électriques
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Faites réaliser vos installations électriques par un personnel qualifié, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art ;
- ✓ Contrôlez périodiquement vos installations électriques ;
- ✓ Informez le personnel du risque électrique : signalisation des zones et situations dangereuses, affiche de secours aux électrocutés...
- ✓ Etc...

² La consignation consiste à séparer la partie d'installation de toute source possible d'énergie électrique, à condamner en position d'ouverture les dispositifs assurant le sectionnement et à vérifier l'absence de tension.

RISQUE LIÉ A L'ECLAIRAGE



C'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail, zone de manœuvre, allée de circulation.

- ✓ Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée : plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant ;
- ✓ Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs ;
- ✓ Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion...
- ✓ Zone de passage (allée, escalier...) peu ou pas éclairée ;
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Adaptez l'éclairage en fonction des travaux effectués ;
- ✓ Permettez le réglage individuel de l'éclairage ;
- ✓ Assurez un éclairage naturel suffisant ;
- ✓ Effectuez un entretien régulier : nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacement des lampes défectueuses ;
- ✓ Installez des éclairages de secours ;
- ✓ Etc...

RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE L'ÉCRAN



C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible par ailleurs de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

A titre d'exemples :

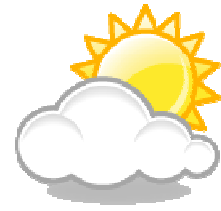
Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail ayant un écran de visualisation

- ✓ Rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel, de lampes, de réflexions sur des parties brillantes...
- ✓ Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie du personnel et l'agencement des éléments de travail ;
- ✓ Impossibilité de régler certains paramètres : couleur d'écran, taille des caractères...
- ✓ Difficultés à utiliser tout logiciel : défaut de formation, manque d'ergonomie, erreur fréquente...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Utilisez un mobilier conçu pour le travail sur écran : supports pour le clavier et les documents, siège réglable, repose-pied...
- ✓ Positionnez correctement l'écran par rapport aux sources lumineuses ;
- ✓ Équipez les fenêtres de stores à lamelles, les lampes de dispositifs anti - reflets...
- ✓ Utilisez des logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères...
- ✓ Interrompez le travail sur écran par des pauses ou par d'autres activités ;
- ✓ Formez le personnel à l'utilisation du matériel ;
- ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES CLIMATIQUES



C'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations dangereuses par poste de travail

- ✓ Température inadaptée : un travail de bureau nécessite une température plus élevée qu'un travail à activité physique intense ;
- ✓ Poste de travail exposé aux intempéries, à des courants d'air...
- ✓ Ambiance chaude : proximité de matériel (four...) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au soleil...
- ✓ Ambiance froide : chambre frigorifique, activité liée au travail de la viande...
- ✓ Etc...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Installez un chauffage adapté à l'activité physique et, si possible, réglable par le personnel ;
- ✓ Assainissez les locaux en limitant la vitesse de l'air au niveau du personnel, en contrôlant son humidité...
- ✓ Aménagez des pauses dans un lieu tempéré pour le personnel travaillant en ambiance très chaude ou très froide ;
- ✓ Fournissez des équipements de protection individuelle adaptée ;
- ✓ Etc...

RISQUE LIÉ AUX CONTRAINTES DU TRAVAIL



C'est un risque de mal-être, de souffrance morale, d'atteinte physique et/ou psychique ou encore d'épuisement lié à la nature des tâches exercées par le salarié, à l'organisation et/ou à l'environnement de travail.

A titre d'exemples :

- ✓ Modalités de travail atypiques : travail le week-end, de nuit, durée de travail variable d'une semaine ou d'un jour à l'autre, coupures dans la journée, nombreux déplacements, travail isolé ...
- ✓ Nécessité de contrôler la manifestation de ses émotions (tristesse, colère, peur, anxiété, etc...) pour ne pas se laisser déborder par elles
- ✓ Tâches peu stimulantes, monotones, répétitives, pénibles, travail morcelé avec interruptions imprévues ...
- ✓ Charge de travail trop ou pas assez importante en quantité ou en qualité, au regard des moyens disponibles, absence ou excès de responsabilités
- ✓ Missions insuffisamment ou mal définies, consignes absentes ou contradictoires ...
- ✓ Travail dans l'urgence au détriment du temps de réflexion, difficultés à l'anticipation, à la prise de recul ...
- ✓ Difficulté du management à gérer les conflits entre la logique gestionnaire des financeurs et les valeurs associatives, les préoccupations de terrain
- ✓ Etc...

Recherchez vos situations à risque par poste de travail

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Organisez les plannings de façon à concilier autant que faire se peut les souhaits des salariés et les nécessités de service, respectez le délai de prévenance applicable en cas de modification de planning ;
- ✓ Informez chaque salarié des missions relevant du poste qu'il occupe à l'organigramme, en lien avec la démarche qualité (fiches de postes) ;

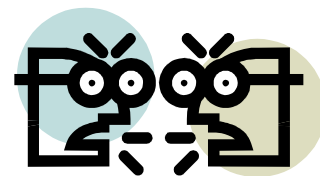
.../...

**Vous maîtrisez les
risques si, par
exemple, vous...**

- ✓ Développez l'écoute, l'expression et la participation des salariés concernant l'enrichissement et/ou l'optimisation de leurs tâches, l'analyse des pratiques professionnelles ... par tout moyen (ex : groupe de parole,...) ;
- ✓ Laissez une marge de manœuvre dans le cadre de la responsabilité de chacun, avec le soutien et les renforts nécessaires ;
- ✓ Revisitez régulièrement les objectifs et les moyens existants pour faire face à la charge de travail, dans le cadre d'une démarche participative permettant de confronter collectivement les points de vue et d'associer les salariés à la poursuite d'un objectif commun (notamment à travers le projet d'établissement) ;
- ✓ Optimisez l'adéquation entre les compétences des salariés et les missions qu'ils exercent par tous moyens (réalisation des entretiens professionnels de formation, mise en place d'une démarche de tutorat, recours aux dispositifs de reconnaissance des compétences (VAE), construction de parcours de formation adaptés...) ;
- ✓ Favorisez un fonctionnement collectif permettant la complémentarité des compétences au sein de chaque équipe.

* * *

RISQUE RELATIONNEL



C'est un risque de mal-être, de souffrance morale, d'atteinte physique et/ou psychique ou d'épuisement lié à la détérioration des relations, des comportements au sein d'un collectif de travail.

A titre d'exemples :

- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles entre salariés, ou entre équipes de travail (rumeurs et allégations, manipulations et jeux de pouvoir, mise en concurrence, rivalités, discriminations, exclusions...)
- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles avec la hiérarchie
- ✓ Inexistence ou inadaptation de temps d'échange permettant de s'exprimer sur ses difficultés professionnelles, manque d'écoute et de soutien dans le travail
- ✓ Absence ou insuffisance de reconnaissance du travail accompli
- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles entre salariés et usagers
- ✓ Violences entre des personnes (agressions verbales et/ou physiques)
- ✓ Maltraitance, harcèlement sexuel ou moral
- ✓ Etc ...

Recherchez vos situations à risque par poste de travail

-
- ✓ Traduisez dans vos actes les principes de respect et de tolérance, favorisez le dialogue, et la communication ;
 - ✓ Favorisez les conditions de la confiance, de l'écoute, de l'échange et de la coopération entre salariés (par exemple : communiquer sur les missions respectives de chacun ; organiser des temps de réflexion partagés sur les pratiques, sur les difficultés rencontrées au quotidien ; veiller à une communication écrite de qualité entre les personnes, les services, ...)
 - ✓ Développez l'écoute et le soutien de la part de l'encadrement, dans une logique de management respectueux ;

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

**Vous maîtrisez les
risques si, par
exemple, vous...**

- ✓ Formez l'encadrement à la gestion des conflits ;
- ✓ Développez une stratégie équitable, explicite et adaptée de reconnaissance de chacun et une politique de promotion de la qualité de vie au travail ;
- ✓ Favorisez le dialogue social, tant avec les représentants du personnels que de ceux des organisations syndicales ;
- ✓ Mettez en place la procédure de signalement sur les comportements portant atteinte à l'intégrité d'un salarié prévue par l'accord APF sur la santé au travail ; facilitez le bon déroulement de l'analyse de la situation soulevée dans toutes ses phases (enquête, diagnostic, plan d'action et suivi).
- ✓ Etc ...

* * *



RISQUE LIÉ AU CHANGEMENT

C'est un risque de mal-être, de souffrance morale, d'atteinte physique et/ou psychique ou d'épuisement lié à un processus de changement, de transformation de l'environnement de travail lié à des causes internes et/ou externes à l'association, par exemple :

- évolutions, mutations du secteur, de l'environnement législatif et réglementaire (ex : loi du 2 janvier 2002, loi 2005, mise en place des MDPH, des ARS, CPOM ...) ;
- évolution des profils, des besoins et des attentes des personnes accompagnées & de leurs familles ;
- projet associatif, démarche qualité, projet d'établissement ;
- évolution ou réorganisation de l'activité de certains établissements ;
- évolution du contenu de la mission confiée à certains professionnels ;
- évolution du mode de management.

A titre d'exemples :

Recherchez vos situations à risque par poste de travail

- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles entre salariés, ou entre équipes de travail (rumeurs et allégations, manipulations et jeux de pouvoir, mise en concurrence, rivalités, discriminations, exclusions...)
- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles avec la hiérarchie
- ✓ Inexistence ou inadaptation de temps d'échange permettant de s'exprimer sur ses difficultés professionnelles, manque d'écoute et de soutien dans le travail
- ✓ Absence ou insuffisance de reconnaissance du travail accompli
- ✓ Relations de travail dégradées voire tendues ou conflictuelles entre salariés et usagers
- ✓ Violences entre des personnes (agressions verbales et/ou physiques)
- ✓ Maltraitance, harcèlement sexuel ou moral
- ✓ Etc ...

Vous maîtrisez les risques si, par exemple, vous...

- ✓ Traduisez dans vos actes les principes de respect et de tolérance, favorisez le dialogue, et la communication ;
- ✓ Favorisez les conditions de la confiance, de l'écoute, de l'échange et de la coopération entre salariés (par exemple : communiquer sur les missions respectives de chacun ; organiser des temps de réflexion partagés sur les pratiques, sur les difficultés rencontrées au quotidien ; veiller à une communication écrite de qualité entre les personnes, les services, ...) ;

**Vous maîtrisez les
risques si, par
exemple, vous...**

- ✓ Développez l'écoute et le soutien de la part de l'encadrement, dans une logique de management respectueux ;
- ✓ Formez l'encadrement à la gestion des conflits ;
- ✓ Développez une stratégie équitable, explicite et adaptée de reconnaissance de chacun et une politique de promotion de la qualité de vie au travail ;
- ✓ Favorisez le dialogue social, tant avec les représentants du personnels que de ceux des organisations syndicales ;
- ✓ Mettez en place la procédure de signalement sur les comportements portant atteinte à l'intégrité d'un salarié prévue par l'accord APF sur la santé au travail ; facilitez le bon déroulement de l'analyse de la situation soulevée dans toutes ses phases (enquête, diagnostic, plan d'action et suivi)
- ✓ Favorisez le dialogue social, tant avec les représentants du personnel que de ceux des organisations syndicales ;
- ✓ Mettez en place la procédure de signalement sur les comportements portant atteinte à l'intégrité d'un salarié prévue par l'accord APF sur la santé au travail ; facilitez le bon déroulement de l'analyse de la situation soulevée dans toutes ses phases (enquête, diagnostic, plan d'action et suivi).
- ✓ Etc...

* * *

RISQUE LIÉ AU DECALAGE ENTRE LES VALEURS ET ATTENTES DES SALARIÉS ET CELLES DE L'ASSOCIATION



C'est un risque de mal-être, de souffrance morale, d'atteinte physique et/ou psychique ou d'épuisement lié à la perception par le salarié d'un décalage entre, d'une part, ses attentes et son investissement vis-à-vis de son travail, et d'autre part, les valeurs, les moyens et les projets de la structure dans laquelle il exerce ses fonctions.

A titre d'exemples :

- ✓ Valeurs associatives insuffisamment explicitées et portées ;
- ✓ Participation et communication insuffisantes lors de l'élaboration du projet d'établissement ne permettant pas aux salariés de se l'approprier ;
- ✓ Horaires de travail difficilement compatibles avec la vie sociale, familiale ou personnelle ;
- ✓ Investissement démesuré du salarié auprès des usagers, des adhérents ;
- ✓ Différence d'appréciation de la qualité de l'accompagnement des usagers ;
- ✓ Manque de clarification entre les missions de bénévoles et personnels salariés et leurs modalités d'articulation ;
- ✓ Difficulté à s'intégrer à une organisation définie ;
- ✓ Sentiment de manque de sens du travail confié ;
- ✓ Sentiment de non reconnaissance du travail accompli ;
- ✓ Faiblesse ou absence de perspectives en termes de parcours professionnel ;
- ✓ Sur ou sous-qualification ;
- ✓ Etc...

**Recherchez vos
situations à risque
par poste de
travail**

- ✓ Favorisez la participation des salariés à l'élaboration et à l'évolution du projet d'établissement ;
- ✓ Formulez clairement les attentes de la structure vis-à-vis de ses salariés (règles communes, organisation de travail, missions respectives, ...)
- ✓ Développez la capacité d'écoute et de soutien de l'encadrement dans sa mission de management ;
- ✓ Optimisez la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) afin notamment d'instaurer des temps d'échange avec les salariés pour évoquer leur situation professionnelle ;
- ✓ Anticipez au mieux l'organisation du travail (congés, repos, plannings..) afin de permettre un meilleur équilibre entre la vie personnelle, familiale et professionnelle ;
- ✓ Régulez les tensions entre investissement personnel et exigences du travail ;
- ✓ Etc...

**Vous maîtrisez les
risques si, par
exemple, vous...**

* * *